



Communiqué de presse
Paris, le 3 juillet 2003

CONSACRE AU PROJET CDG EXPRESS, LE PREMIER DEBAT PUBLIC EN ILE-DE-FRANCE, SE DEROULERA DU 25 AOUT AU 15 DECEMBRE 2003

La Commission particulière du débat public (CPDP) a présenté ce jeudi 3 juillet le déroulement et les modalités du débat public concernant « CDG Express », un projet de liaison ferroviaire directe pour les passagers aériens entre la gare de l'Est et l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle. Le débat public portera sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales de ce projet. Le maître d'ouvrage est Réseau Ferré de France (RFF), partenaire d'Aéroports de Paris (ADP) et de la SNCF au sein d'un Groupement d'Intérêt Economique d'études.

Il s'agit du premier débat public en Ile-de-France depuis la loi dite de démocratie de proximité de février 2002 qui a modifié la Commission nationale du débat public (CNDP) en autorité administrative indépendante décisionnaire pour l'organisation et l'animation des débats publics. La CNDP confie l'organisation à des Commissions particulières du débat public (CPDP), neutres, indépendantes et impartiales.

■ **Une commission au service du débat**

La présidence de la Commission particulière a été confiée à Philippe Marzolf, Vice-président de la CNDP. La Commission veille notamment à ce que toutes les informations existantes sur le projet soient mises à la disposition du public de façon claire, compréhensible et avec la plus grande objectivité possible. Elle veille également à faciliter l'expression de tous ceux qui désirent poser des questions, obtenir des réponses ou donner leur point de vue argumenté lors du débat.

En outre, les six membres de la Commission ont signé un code éthique et déontologique qui les engage à remplir leur rôle au service du public en toute indépendance et avec équité, intégrité et impartialité.

■ **Les premières questions identifiées par la CPDP**

Pour préparer le débat public, la CPDP a analysé les études réalisées par le GIE et les résultats de la concertation préalable de 2001-2002. Puis elle a organisé deux groupes de discussion avec le grand public et une cinquantaine de rencontres avec la plupart des acteurs concernés par le projet. Sur ces bases, la Commission particulière a identifié un certain nombre de questions sur l'opportunité, l'objectif et les caractéristiques du projet, parmi lesquelles :

- Quels sera l'impact économique et touristique pour la ville de Paris ?
- Quel sera le développement de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle ?
- Est-il nécessaire de mettre en œuvre un service dédié aux passagers aériens ?
- Comment améliorer le RER B et la desserte autoroutière ?
- Doit-on choisir la solution du tunnel ferroviaire ?
- Quels sont les risques géologiques ?
- Quelles seront les conditions de sécurité ?
- Quel est le montage financier ?
- ...

D'autres thématiques apparaîtront au fur et à mesure du débat au travers de la participation des différents acteurs.

■ Des moyens d'information et d'expression nombreux et diversifiés

Une large palette d'outils d'information et de moyens d'expression a été élaborée afin de pouvoir toucher tous les publics : riverains, usagers potentiels, organisations ou personnes intéressées par les aspects économiques, sociaux et environnementaux du projet...

Les éléments principaux en sont :

- deux mailings d'information dans toutes les boîtes aux lettres des communes concernées, avec une carte T pour demander le dossier du débat ou s'abonner au journal du débat,
- un site Internet dédié avec forum, dialogues en ligne et adresse électronique où tous les documents sont téléchargeables : www.debatpublic-cdgexpress.org,
- un numéro vert : 0 800 800 949, qui transmet les lieux et dates de réunions,
- plus de vingt réunions publiques, adaptées aux attentes et aux disponibilités de chacun, avec une grande réunion générale d'ouverture le 13 septembre à Paris, des réunions de proximité, des colloques thématiques, des ateliers pédagogiques et des auditions spécialisées.

Une communication de proximité contribuera également à informer le grand public, avec la présence de stands, de présentoirs et des distributions d'invitation dans les gares et les marchés publics des communes touchées par le tracé.

Le public pourra consulter les études sur le projet dans les locaux de la CPDP, 32 rue d'Hauteville 75010 Paris (sur rendez-vous). Enfin, la CPDP tiendra des permanences d'écoute dans les mairies à la suite des réunions de proximité.

Pour Philippe Marzolf, son président, « *la CPDP est à l'écoute de toutes les personnes concernées. Il est en effet nécessaire que chacun soit informé et participe au débat public, que ce soit pour exprimer son opinion ou pour proposer des solutions alternatives au projet. Et notre rôle est précisément d'aider le public à débattre pour favoriser un dialogue constructif et faire émerger les thèmes majeurs susceptibles d'influer sur le futur du projet* ».

Contact presse :

Daphné Lecomte-Somaggio

Tél : 01 56 03 13 87 / e-mail : dlsomaggio@i-et-e.fr